

Service public régional de Bruxelles
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
Bruxelles Développement Urbain
Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

N/Réf. : GM/WSL3.10/s.577
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Chaussée de Stockel, 45. Château et parc Malou.
Restauration et réaménagement du site et du château – châssis de la baie centrale de la
façade nord. Suivi d'avis conforme de la CRMS.
(Dossier traité par C. Criquillon à la DMS)

En réponse à votre demande formulée à l'occasion de la visite du 12/10/2015, nous vous communiquons les recommandations émises par notre Assemblée, en sa séance du 14/10/2015, concernant l'objet susmentionné.

Pour mémoire, en sa séance du 13/3/2013, la CRMS avait émis un avis conforme favorable sous réserve sur le projet de restauration et de réaménagement du château et du parc Malou, suite à quoi un permis unique conditionnel a été délivré. Le chantier est actuellement en cours. Les nouveaux châssis des baies rectangulaires ont déjà été placés.

Dans son avis conforme, la CRMS avait laissé à la DMS et aux auteurs de projet l'initiative de poursuivre la réflexion sur l'aspect qu'il conviendrait de donner au nouveau châssis qui devrait équiper la grande baie de la façade nord (très peu visible depuis le site). Entre temps, la hauteur de l'allège de cette baie a été restituée dans la situation qui existait avant la transformation des années 1970, selon les traces retrouvées in situ.

Les auteurs de projet ont proposé d'équiper la baie cintrée de la façade nord d'un châssis sans divisions. Cette solution n'apparaissant pas adéquate sur le plan patrimonial, la DMS a souhaité consulter la CRMS pour concevoir un modèle de châssis plus satisfaisant.

Lors de la visite sur place, il a été constaté que :

- les baies sous arc en plein cintre (3 au rez-de-chaussée et la baie de l'escalier) des façades ont une largeur commune de 1.95 m, ce qui semble confirmer leur caractère contemporain (comme le supposait l'étude historique) ;
- Les baies sous arc en plein cintre sont plus basses que les baies originales,
- Les divisions retenues pour les baies originales rectangulaires ne conviennent pas aux baies sous arc : les ouvrants sont trop larges et la disposition horizontale des petits bois serait décalée par rapport aux baies voisines ;

Les châssis des baies en plein cintre des façades sud et ouest sont en cours de fabrication. La CRMS estime qu'il conviendrait de prendre leur dessin comme point de départ pour concevoir le châssis de la baie cintrée de la façade nord, tout en l'adaptant à sa configuration spécifique. Il convient de trouver un dessin qui n'accentue pas davantage les proportions incongrues de cette baie. Le dessin sera soumis à l'approbation préalable de la DMS.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. - D.M.S. : C. Criquillon